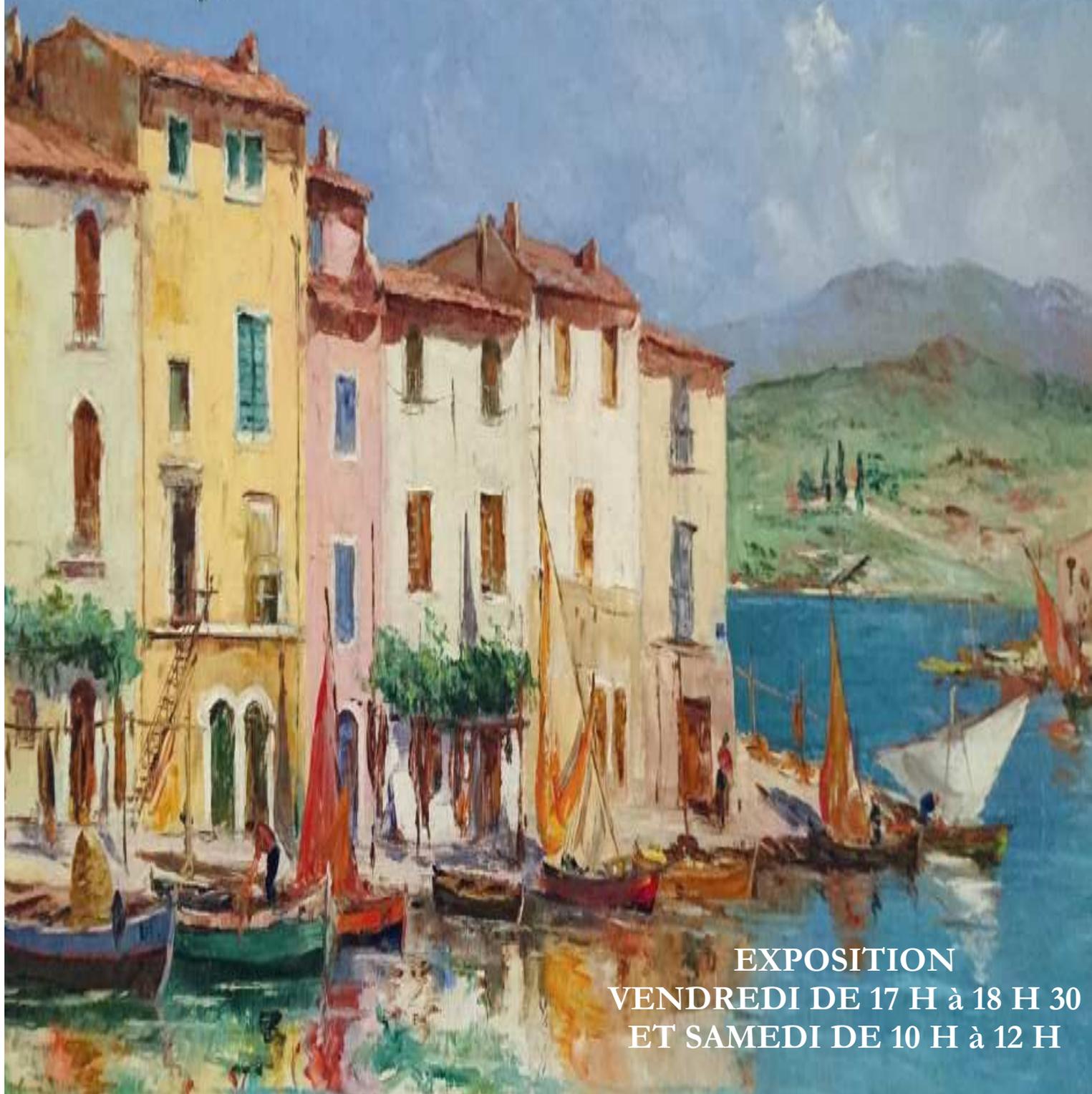




# HÔTEL DES VENTES DE TOULON

*Richard Maunier*



**EXPOSITION**  
**VENDREDI DE 17 H à 18 H 30**  
**ET SAMEDI DE 10 H à 12 H**

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

L'Hôtel des Ventes de Toulon est une société de ventes volontaires régie par la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000 et un office ministériel régi par l'ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 et le décret n° 45- 0120 du 19 décembre 1945. L'Hôtel des Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur ou par autorité de Justice. Les ventes aux enchères organisées par l'Hôtel des Ventes de Toulon sont soumises aux présentes conditions, susceptibles d'être amendées par des avis écrits ou oraux mentionnés au procès-verbal de la vente.

## 1. DES BIENS MIS EN VENTE

1.1. Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser lors des expositions organisées avant les enchères par l'Hôtel des Ventes de Toulon. Des rapports d'état peuvent être communiqués à titre indicatif et gracieux sur simple demande, par courrier, téléphone ou courrier électronique. Ceux-ci sont fonction des connaissances artistiques et scientifiques la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Toulon.

1.2. Les mentions figurant au catalogue sont établies par l'Hôtel des Ventes de Toulon et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression. Les photos ont pour seul usage d'illustrer le catalogue, seules les notices explicatives ont valeur contractuelle. L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autre imperfection.

1.3. Les enchères sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

1.4. Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, l'Hôtel des Ventes de Toulon pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, l'Hôtel des Ventes ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

## 2. DES ENCHÈRES

2.1. Tout enchérisseur est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de vente.

2.2. Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue. L'Hôtel des Ventes se réserve cependant le droit de modifier l'ordre de la vacation ou de retirer certains lots au cours de la vente.

2.3. Les enchérisseurs sont invités à fournir une caution (chèque ou carte bleue en cours de validité) et leurs coordonnées dès la première enchère portée.

2.4. Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle.

Toutefois, tout enchérisseur qui souhaite laisser un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone (pour un montant minimum de 300 euros par lot) peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente ou durant l'exposition. Ce formulaire doit parvenir à la PHôtel des Ventes de Toulon accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires au moins 24 heures avant la vente. L'Hôtel des Ventes de Toulon se charge alors gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat.

2.5. Dans tous les cas, l'Hôtel des Ventes de Toulon ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

2.6. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

2.7. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

2.8. Les résultats des ventes sont disponibles sur demande adressée à l'Hôtel des Ventes de Toulon, dans *La Gazette Dronot* ou sur le site internet de l'Hôtel des Ventes ([www.interencheres.com/83002](http://www.interencheres.com/83002)).

## 3. DU PAIEMENT

3.1. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

3.2. Le paiement est effectué au cours de la vente ou immédiatement après.

3.3. Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication les frais et taxes suivants :

- Ventes volontaires :	17,5% H.T. soit	21% TTC (TVA 20%)
- Ventes judiciaires * :	10,03% H.T. soit	14,4% TTC (TVA 20%)
- Ventes C. Municipal ** :	12,55% H.T. soit	15,05% TTC (TVA 20%)

Les lots vendus judiciairement sont signalés par un astérisque (\*)

Les adjudicataires ayant enchéri par voie électronique (*Interencheres Live*) sont redevables de 3% HT frais en sus.

3.4. Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

3.5. L'adjudicataire s'acquitte du paiement par les moyens suivants :

- Espèces, dans la limite de la législation en vigueur.
- Carte bancaire, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve le droit d'imputer à l'adjudicataire les frais supplémentaires imposés par certaines cartes bancaires.
- Chèque de banque établi à l'ordre indiqué sur le bordereau d'adjudication.
- Virement bancaire à l'adresse figurant sur le bordereau d'adjudication.
- Les enchérisseurs du live se verront imputer sur leur CB la somme du bordereau ou partie, à titre de garantie. Ils seront redevables du solde avec un choix quant au type de règlement.

## 4. DU DÉFAUT DE PAIEMENT

4.1. À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% H.T. du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

4.2. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère régie par l'article L. 321-14 du Code de Commerce. Dans le cadre de la procédure de folle enchère, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

4.3. L'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve la possibilité de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant. De même, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes conditions de vente.

## 5. DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1. L'Hôtel des Ventes de Toulon est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

5.2. En outre l'Hôtel des Ventes dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

5.3. Toute reproduction du catalogue de l'Hôtel des Ventes de Toulon peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

5.4. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

## 6. DU RETRAIT DES ACHATS

6.1. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

6.2. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

6.3. Pour l'enlèvement des lots qui ne sont pas été retirés le jour de la vente, il est conseillé de contacter préalablement l'Hôtel des Ventes de Toulon.

6.4.1. Les tableaux et objets d'art peuvent être retirés sur rendez-vous au 54, boulevard Georges Clemenceau – 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (17 heures le vendredi). Après un délai de quinze jours de stockage gracieux, ce dernier sera facturé 18 euros TTC par mois et par lot, soit 6 euros TTC par semaine et par lot. Toute semaine commencée est réputée due.

6.4.2. Le mobilier, et de manière générale les pièces volumineuses, sont conservées gracieusement pendant les 48 heures ouvrables suivant la vente, à expiration de ce délai elles sont déplacées au magasinage. Les frais de transport et de stockage sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement par le transporteur, par semaine et selon les tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage pas la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Toulon.

6.5. Le transport ou l'expédition des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire après demande écrite adressée à l'Hôtel des Ventes de Toulon. Des frais d'emballage forfaitaires de 5 euros TTC par objet et 10 euros TTC par tableau seront facturés à l'acquéreur en plus du coût de l'expédition. L'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve le droit de refuser une expédition compte tenu de la fragilité, du poids ou des dimensions desdits lots.

**Nous n'effectuons pas d'envoi de colis volumineux, ni d'armes, ni de vins, ni verreries, ni objets trop fragiles à notre sens, ni supérieur à 5000 euros.**

**Merci de prendre contact directement avec un transporteur.**

## 7. DE L'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

7.1. Les dispositions des présentes conditions générales sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

7.2. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution sera de la compétence des tribunaux de Toulon.

**« Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé. »**

## BIJOUX & MONTRES

- |    |  |         |
|----|--|---------|
| 1  | <b>PIECE COMMEMORATIVE</b> Monnaie de Paris Bicentenaire de la Révolution Française en or jaune<br>Numéro 3072<br><i>Poids : 7.5 g - En règle</i>  | 90/100  |
| 2  | <b>BAGUE</b> en vermeil ornée d'une pierre bleue en serti clos<br><i>Poids brut : 15.35 g</i>  | 50/60   |
| 3  | <b>COLLIER ET BRACELET</b> en or jaune ponctués de perles<br>Fermoir du bracelet détérioré<br><i>Poids brut : 3.53 g - En règle</i>  | 60/80   |
| 4  | <b>BAGUE</b> en or jaune ornée d'une opale<br><i>Poids brut : 2.59 g - En règle</i>  | 60/80   |
| 5  | <b>PAIRE DE BOUCLES D'OREILLE</b> en or jaune ornée d'une perle et d'une ligne de diamants<br><i>Poids brut : 5.12 g – Dispensée</i>   | 60/80   |
| 6  | <b>BROCHE</b> "bouquet" en or deux tons (9K) à décor de pâquerettes centrées de pierres violettes et enroulements.<br>TRAVAIL ETRANGER - EPOQUE XXe SIECLE<br><i>Poids brut : 8,3 gr - AC - (Déformations)</i>   | 80/120  |
| 7  | <b>BAGUE</b> en or jaune 14 kt ornée d'une émeraude cabochon épaulée de deux diamants<br><i>Poids brut : 5.80 g - A charge de contrôle</i>   | 80/100  |
| 8  | <b>CHAINE</b> en or jaune accompagnée de son pendentif sertie d'une émeraude synthétique<br><i>Poids brut : 3.55 g - Dispensée de contrôle</i>   | 80/100  |
| 9  | <b>BROCHE</b> en or deux tons ornée d'une perle et de six roses<br>Vers 1900<br><i>Poids brut : 3.3 g - En règle</i>   | 80/100  |
| 10 | <b>DEUX BRACELETS</b> en or jaune dont un ponctués de perles<br>Deux fermoirs en métal doré<br><i>Poids brut : 7.32 g - Dispensés</i>  | 80/100  |
| 11 | <b>PENDENTIF</b> en or jaune à motif végétal orné de sept diamants taille ancienne dont le central de 0.15 ct environ et une PAIRE DE BOUTONS D'OREILLE en or jaune et diamant taille brillant moderne de 0.17 ct chaque environ<br><i>Poids brut: 3.28 g - En règle et Dispensé</i> | 80/100  |
| 12 | <b>IMPORTANTE CREOLES</b> en or jaune torsadé (détériorée)<br><i>Poids: 5.70 g - En règle</i>  | 100/150 |
| 13 | <b>LOT DE DEUX BAGUES</b> en or jaune<br>Une bague ornée d'une pierre bleue<br>Une bague toi et moi ornée de rubis et brillants<br><i>Poids brut : 5.70 g - En règle</i>   | 100/150 |

14	<p><b>LOT DE DEUX PENDENTIFS</b> en or jaune</p> <p>Un pendentif orné de quatre émeraudes navette et diamants Un pendentif orné d'un rubis poire et diamants <i>Poids brut : 4.65 g - En règle</i></p>	100/150
15	<p><b>MONTRE</b> de dame en or jaune cadran carré guilloché</p> <p>Mouvement manuel <i>Poids brut : 29.52 g - A charge de contrôle</i></p>	250/300
16	<p><b>CHAINE</b> en or jaune accompagné de son pendentif à motif de cube renfermant une pierre blanche <i>Poids brut : 6.31 g - En règle</i></p>	110/130
17	<p><b>PAIRE DE BOUCLES D'OREILLE</b> en or jaune brossé et lisse parsemée de trois diamants <i>Poids brut : 6.30 g - En règle</i></p>	120/150
18	<p><b>BAGUE</b> jonc en or jaune ornée d'un diamant taille brillant moderne en serti clos de 0.15 ct épaulé de deux lignes de saphirs calibrés <i>Poids brut : 5.76 g - En règle</i></p>	120/150
19	<p><b>PAIRE DE BOUCLES D'OREILLE</b> en or jaune ornée d'une perle noire dans un entourage de diamants <i>Poids brut : 4.46 g - Dispensée de contrôle</i></p>	120/150
20	<p><b>EPINGLE</b> à chapeau en or jaune ornée d'un cabochon d'améthyste surmonté de roses <i>Poids brut : 9.22 g - En règle</i></p>	130/150
21	<p><b>BAGUE</b> en or jaune ornée d'une importante citrine <i>Poids brut : 7.03 g - Dispensée de contrôle</i></p>	140/150
22	<p><b>BRACELET</b> gourmette en or jaune détérioré <i>Poids : 25.84 g - A charge de contrôle</i></p>	500/550
23	<p><b>COLLIER</b> ras de cou maille corde en or gris ornée d'un diamant de 0.85 ct <i>Poids brut : 3 g - Dispensé de contrôle</i></p>	1000/1200
24	<p><b>MONTRE</b> en or jaune, cadran pavé de diamants de marque Philip Gerardot, maillon grain de riz Mouvement à quartz <i>Poids brut : 55.15 g - En règle</i></p>	400/600
25	<p><b>SAUTOIR</b> en or jaune coulissant se terminant en pampille <i>Poids : 20 g - En règle</i></p>	380/420
26	<p><b>LOT D'OR</b> comprenant :</p> <p><b>UNE CHAINE</b> de montre <b>UNE CROIX</b> en 14 kt (1.36 g) <b>DEUX ALLIANCES</b> <i>Poids : 12.38 g - En règle ou dispensés</i></p>	240/250
27	<p><b>MEDAILLE DE LA VIERGE</b> en or jaune <i>Poids : 10.98 g - En règle</i></p>	220/240

28	<b>LOT DE CINQ BAGUES</b> en or jaune ornées de brillants, émeraudes, saphir <i>Poids brut : 11.60 g - En règle ou dispensé</i>	200/220
29	<b>PAIRE DE BOUCLES D'OREILLE</b> en or deux tons sertie de lignes de diamants <i>Poids brut : 18.64 g - A charge de contrôle</i>	360/380
30 *	<b>BRACELET</b> articulé en or jaune <i>Poids : 11.90 g - En règle</i>	210/230
31	<b>BAGUE</b> en or jaune ornée de cinq lignes en pavage de diamants <i>Poids brut : 11.5 g - En règle</i>	1200/1500
32	<b>CHEVALIERE</b> en or deux tons et diamant taille ancienne de 0.30 ct <i>Poids brut : 21.05 g - A charge de contrôle</i>	450/500
33	<b>COLLIER</b> en or jaune ponctué de perles On y joint <b>TROIS PAIRES DE BOUCLES D'OREILLE</b> en or jaune dont une ornée de pierres violettes <i>Poids brut : 15.79 g - En règle ou dispensés</i>	270/290
34	<b>BAGUE</b> marguerite en platine sertie d'une importante opale dans un entourage de diamants en serti clos <i>Poids brut : 11.2 g - En règle</i>	300/400
35	<b>BRACELET</b> en or jaune et breloque or pièce 20 francs 1912 <i>Poids : 11 g - En règle</i>	220/240
36	<b>LOT D'OR</b> comprenant : <b>UN COLLIER</b> en or jaune orné d'un saphir <b>UNE CHAINE</b> maille fantaisie <b>UNE PAIRE DE CREOLES</b> en or deux tons <i>Poids brut: 13.86 g - En règle et A charge</i>	250/300
37	<b>ZENITH, MONTRE</b> bracelet pour homme, cadran rond en métal doré, bracelet cuir Mouvement automatique Vers 1960 Boîte et papier	300/400
38	<b>CHAINE</b> en or jaune <i>Poids: 14.32 g - En règle</i>	270/290
39	<b>BRACELET</b> gourmette en or jaune <i>Poids : 43.02 g - A charge de contrôle</i>	800/900
40	<b>IMPORTANT COLLIER</b> en or deux tons maille haricot <i>Poids : 63.89 g - A charge de contrôle</i>	1200/1300
41	<b>BRACELET</b> jonc ouvrant en or jaune à motif ceinture pavé de diamants <i>Poids brut : 22.07 g - A charge de contrôle</i>	450/500
42 *	<b>CHAINE</b> de montre en or jaune maille filigranée <i>Poids : 19.09 g - En règle</i>	360/380

43	<b>COLLIER</b> en or jaune maille fantaisie <i>Poids: 18.10 g - En règle</i>	350/400
44	<b>BRACELET</b> en or jaune maillon grain de riz <i>Poids : 44.15 g - En règle</i>	830/850
45	<b>COLLIER</b> en or jaune accompagné de son pendentif à motif léopard en or jaune <i>Poids: 14.08 g - En règle et A charge</i>	260/280
46	<b>BAGUE</b> en or jaune ornée d'un diamant taille ancienne de 0.15 ct environ dans un entourage de six saphirs taille navette <i>Poids brut : 11.2 g - En règle</i>	200/250
47	<b>BRACELET</b> gourmette en or jaune monogrammé KB <i>Poids : 67.62 g - En règle</i>	1300/1400
48	<b>MONTRE</b> à gousset en or jaune, manque la vitre Mouvement à clef <i>Poids brut : 59.4 g - En règle</i>	300/500
49	<b>BRACELET</b> gourmette en or jaune <i>Poids : 17.13 g - En règle</i>	340/360
50	<b>LOT D'OR</b> comprenant : <b>QUATRE PAIRES DE BOUCLES D'OREILLES</b> On y joint un <b>PENDENTIF</b> en or jaune <i>Poids : 10.59 g - En règle</i>	220/240
51	<b>CHEVALIERE</b> en or jaune monogrammée DM <i>Poids : 12.23 g - En règle</i>	230/250
52	<b>SCEAU</b> en or jaune 14 kt orné de corail et de jaspe sanguin <i>Poids brut : 7.17 g - Dispensé de contrôle</i>	200/250
53	<b>BOURSE</b> en or jaune finement ciselée à décor végétal <i>Poids: 48.18 g - En règle</i>	900/1000
54 *	<b>BRACELET</b> en or jaune maille américaine <i>Poids : 15.61 g - En règle</i>	280/300
55 *	<b>CHAINE</b> en or jaune et une alliance plate en or jaune <i>Poids : 7.82 g - En règle</i>	150/200
56	<b>BAGUE</b> double jonc en or gris ornée d'une importante perle ponctuée à chaque extrémité de diamants <i>Poids brut : 12.38 g - A charge de contrôle</i>	180/200
57 *	<b>PENDENTIF</b> en or jaune sertie d'une pièce de 10 francs or <i>Poids : 9.36 g - En règle</i>	180/200

58	<p><b>LOT D'OR</b> comprenant :</p> <p><b>UNE CHEVALIERE</b> monogrammée DG</p> <p><b>UNE BROCHE</b></p> <p><b>UNE CHAINE</b> cassée</p> <p><b>UN PENDENTIF</b> orné de deux pierres et <b>UNE BOUCLE</b> ornée de pierres blanches</p> <p><i>Poids brut total : 9 g - En règle ou dispensés</i></p>	160/180
59	<p><b>BAGUE</b> tank en or deux tons sertie d'un diamant de 0.12 ct</p> <p><i>Poids brut : 8.35 g - En règle</i></p>	160/180
60	<p><b>PAIRE DE CREOLES</b> en or gris</p> <p><i>Poids : 8.52 g - En règle</i></p>	160/180
61	<p><b>BAGUE</b> en or gris à double plateau à motif géométrique ornée en son centre d'un saphir dans un entourage de diamants taillés en 8/8</p> <p><i>Poids brut : 5.20 g - En règle</i></p>	150/200
62	<p><b>CHARMANTE BROCHE</b> barrette en or deux tons ajourée ornée de diamants taille ancienne en serti clos et de roses</p> <p>Vers 1920</p> <p><i>Poids brut : 5.6 g - A charge de contrôle</i></p>	180/200
63	<p><b>BAGUE</b> en or jaune ornée de rubis et diamants</p> <p><i>Poids brut : 4.74 g - En règle</i></p>	80/100
64	<p><b>COLLIER</b> en or jaune ornée d'une perle noire</p> <p><i>Poids brut : 6.77 g - En règle</i></p>	60/80
65	<p><b>BAGUE</b> en or gris ornée d'un saphir dans un entourage de pierres blanches</p> <p><i>Poids brut : 3.39 g - Dispensée de contrôle</i></p>	80/100
66	<p><b>S.T. DUPONT - LOT DE DEUX BRIQUETS</b> en métal doré à décor guilloché en cubes ou raies.</p> <p>(Usures)</p>	80/120

